



Administration Générale

Bureau du 3 février 2022

Délibération n° 5-2022

Portant prise en charge du portage de la zone spéciale de conservation (ZSC) natura 2000 chênaie verte et Junipéraie de la Tartagine et de la zone de protection spéciale (ZPS) natura 2000 Chénaie et Pinède de Corse

*Référence Charte : axe 1 A MUNTAGNA , 1.1.2 Maintenir l'état de conservation des espèces d'intérêt patrimonial
1.2.2 Gérer durablement les milieux forestiers*

Le trois février deux-mille vingt-deux, le Bureau du Parc naturel régional de Corse, légalement convoqué le 24 janvier 2022, s'est réuni à 10h00 en séance publique au siège du Parc à Corte sous la Présidence de Monsieur Jacques Costa.

Nombre de membres composant le Bureau : 47

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de Voix détenus par l'ensemble des membres : 265

Nombre de membres présents et représentés : 22

Nombre de voix détenues par les présents et représentés : 160

Le Quorum des voix étant fixé à 88 voix, celui-ci est atteint avec 160 voix ; le Bureau peut donc légalement délibérer.

Etaients présents :

Au titre de la Collectivité de Corse, dont chaque représentant détient 10 voix :

Mesdames et Messieurs Arrighi Véronique, Battestini Serena, Densari Frédérique, Le Mao Ghjan'Santu, Savelli Jean-Michel, Valdrighi Hervé.

Au titre des communes, dont chaque représentant détient 4 voix :

Mesdames et Messieurs Barboni Toussaint, Biaggioni Jean-Luc (Moïta), Costa Jacques (Moltifao), Franceschetti Pierre (Asco), Giovannangeli Josiane (Aullène), Orsini Pierre (Poggio Marinaccio), Pompeï François (Ota), Rodriguez Jean-Marc (Poggio de Venaco), Sorbara Michel (Valle d'Orezza).

Avaients donné pouvoir :

Au titre de la Collectivité de Corse :

Mesdames et Messieurs Biancucci Jean, Cognetti-Turchini Cathy, Luciani Xavier, Mondoloni Jean-Martin, Pedinielli Chantal, Santucci Anne-Laure,

Au titre des communes :

Monsieur Luciani Jean-François (Osani)

Etaients également présents :

Messieurs les Vice-Présidents, Petru-Anto Filippi, J-Jacques Gianni, J-Jacques Lucchini, Achille Martinetti, Simon Venturini.



Chênaie verte et junipéraise de la Tartagine :

Le SM PNRC dans le cadre de la mise en œuvre de sa charte souhaite assurer le portage du site natura 2000 FR9402004 « Chênaie verte et junipéraise de la Tartagine ». La charte propose de mettre en œuvre des programmes de protection des espèces et habitats liés aux habitats forestiers de montagne, notamment les documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 situés sur son territoire.

Le portage et l'animation étaient assurés par la communauté de communes de L'Île-Rousse - Balagne jusqu'en 2020. D'un commun accord, la communauté de commune a souhaité que ce portage soit dorénavant assuré par le SM PNRC.

Le DOCOB a été réalisé par l'Office National des Forêts (ONF) et validé en COPIL en 2001. Il a été actualisé et validé en 2015 par le CPIE du Centre Corse.

Les actions de gestion concernent pour l'essentiel l'amélioration des connaissances du chat forestier, la conservation des populations en collaboration avec l'office français de la biodiversité, la conservation et la gestion de la population de cerf de corso-sarde et le suivi et la gestion des plantes invasives en collaboration avec le conservatoire botanique de Corse. D'autres actions d'animation ont concerné la réalisation d'un sentier de découverte et la réalisation d'un plan paysage en cours d'élaboration.

Compte tenu de ces objectifs de gestion le SMPNRC souhaite se positionner comme animateur du site.

Chênaie et pinède de Corse :

Le SM PNRC dans le cadre de la mise en œuvre de sa charte souhaite assurer le portage du site natura 2000 ZPS FR9412008 « Chênaies, pinèdes de Corse ». La charte propose de mettre en œuvre des programmes de protection des espèces et habitats liés aux habitats forestiers de montagne, notamment les DOCOB des sites Natura situés sur son territoire.

Ce site est un site éclaté qui comprend les forêts communales de Pastricciola, Moltifao, d'Urtaca et les forêts privées d'Acouleuse et de Castifao.

Lors du dernier comité de pilotage du 29 septembre 2020 le SM PNRC a été proposé pour assumer le rôle de structure porteuse.

Les actions de gestion de ce site concernent les populations d'autour des palombes cyrno-sarde, de sittelle corse et d'aigle royal. Le caractère endémique de la sittelle et de la sous espèce d'autour des palombes souligne l'intérêt de ces sites pour la biodiversité insulaire et du territoire du Parc Naturel Régional. Les aménagements forestiers sont au cœur des problématiques de gestion et de conservation de ces espèces.

L'expertise menée par le syndicat mixte sur ces espèces permet d'envisager son positionnement pour l'animation du site.

Le Bureau après en avoir délibéré par 160 voix pour, 0 abstention, 0 contre, valide ces propositions et autorise Monsieur le Président à entreprendre les démarches nécessaires à leur réalisation.